

MAIRIE DE MEZY-MOULINS

Quelques rappels

Afin d'assurer une meilleure gestion du service, les modifications (inscriptions et/ou annulations) doivent être effectuées avant :

le jeudi midi de la semaine précédant l'inscription ou l'annulation,

en le notifiant par écrit et en le transmettant à la mairie.

Pour toute absence non justifiée ou non signalée, le repas sera facturé à la famille. En cas de maladie, il est impératif de présenter un justificatif médical.

Date : / /

Signature :

INSCRIPTION MENSUELLE CANTINE MEZY-MOULINS

Octobre 2018

**Fiche à retourner en mairie pour le
mercredi 19 septembre**

Fiche téléchargeable sur le site de la mairie www.mezy.moulins.fr et à transmettre complétée à la Mairie de Mézy-Moulins 27 avenue de Champagne ou à l'Accueil de Loisirs 5 rue de la Planche 02650 MEZY-MOULINS

INFORMATION

- en cas d'absence pour maladie (fournir un certificat médical si l'enfant est absent plus d'1 jour)
Dans tous les cas, il est indispensable d'informer de toute modification

NOM et Prénom de l'enfant :

Classe :

NOM et Prénom du parent ou du responsable :

Adresse :

Mon enfant restera à la cantine ce mois (tableau à compléter) :

			Cantine(*)
lundi	1	octobre	
mardi	2	octobre	
jeudi	4	octobre	
vendredi	5	octobre	
lundi	8	octobre	
mardi	9	octobre	
jeudi	11	octobre	
vendredi	12	octobre	
lundi	15	octobre	
mardi	16	octobre	
jeudi	18	octobre	
vendredi	19	octobre	

(*) Cocher les cases qui correspondent à la présence de l'enfant

Date :

Signature du parent ou du responsable :